

SAS GLAS / SAINT - GOBAIN

Responsabilités

Saint-Gobain stipule des responsabilités distinctes respectivement vis-à-vis des clients, des investisseurs, des employés, des fournisseurs, de la société (dans sa totalité) et de l'environnement. Elles sont définies comme suit.

Responsabilités envers les clients

Les clients comptent sur Saint-Gobain pour la réalisation de leurs souhaits. Nous assumons donc la responsabilité :

- de fournir des produits et des services de grande qualité ;
- de demander un prix défiant toute concurrence ;
- de nous tenir aux délais de livraison convenus ;
- de respecter dans tous les aspects des transactions les désirs, les intérêts et les normes éthiques des clients ; d'informer les clients d'une manière opportune et adéquate ;

Responsabilités envers les investisseurs

Les investisseurs permettent à Saint-Gobain de financer ses activités.

Nous avons donc la responsabilité :

- de garantir la continuité de l'entreprise ;
- de réaliser également à long terme un rendement suffisant des moyens investis, dans une proportion raisonnable par rapport au degré de risque des activités de l'entreprise ;
- de communiquer à temps des informations d'importance ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir le délit d'initié .

Responsabilités envers les employés

Les employés consacrent une grande partie de leur temps et de leur savoir à Saint – Gobain.

Nous avons donc la responsabilité :

- de respecter les codes standards nationaux et internationaux en vigueur, comme par exemple ne pas faire travailler des enfants ;
- d'utiliser à bon escient les capacités des employés dans la gestion du personnel et de les encourager à se développer ;
- d'offrir de bonnes conditions de travail compétitives dans un environnement sain et sûr ;
- de contrecarrer toute forme de discrimination, d'intimidation et d'abus de pouvoir ;
- de communiquer clairement et honnêtement ;
- d'être ouverts à toute critique, suggestion et aux idées nouvelles ;
- d'éviter, dans la mesure du possible, toute objection lors de l'exécution du travail et d'y apporter une solution ;
- d'essayer de maintenir de bonnes relations avec ceux qui représentent une partie des employés de Saint-Gobain et qui ont une approche constructive de Saint-Gobain ;

de créer un climat qui incite les collaborateurs à respecter ce code .

Responsabilités envers les fournisseurs

Les fournisseurs livrent des services et des produits que l'entreprise réutilise. Saint–Gobain est un client très important pour certains fournisseurs. Nous avons donc la responsabilité :

- de sélectionner les fournisseurs d'après des considérations conformes au marché ;
- de payer des prix courants et d'avoir des exigences raisonnables ;
- de rechercher des relations stables et durables qui garantissent valeur, qualité, fiabilité et compétitivité ;

- de payer les fournisseurs à temps et selon les accords convenus ;
- d'être ouverts et fiables dans toutes nos activités ;
- de refuser de faire des affaires avec des fournisseurs qui enfreignent systématiquement les codes standards nationaux et internationaux ;
- de n'accepter ni faveurs ni invitations qui pourraient compromettre l'intégrité d'une relation professionnelle .

Responsabilités envers la société

L'infrastructure sociale et physique de la société permet à Saint – Gobain d'entreprendre.

Nous avons donc la responsabilité :

- de refuser de faire des affaires avec des pays soumis à un embargo national ou international ;
- de respecter les droits de l'homme selon la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- de ne pas faire des affaires avec des pays qui ne nous permettraient pas de respecter ce code dans l'exécution de notre travail ;
- de ne pas effectuer de paiements à des hommes et des partis politiques ;
- de soutenir des initiatives qui , dans la mesure de nos possibilités et de nos objectifs , contribuent à l'amélioration de la société ;
- d'établir des rapports constructifs avec des organisations non-gouvernementales ;
- de ne pas contribuer, ni directement, ni indirectement, au blanchiment d'argent ;
- d'avoir pour but une concurrence honnête et franche en respectant les droits de propriété matériels et intellectuels de nos concurrents ainsi que la législation s'appliquant à la concurrence .

Dilemmes

Vu la structure de travail complexe de Saint-Gobain ,il se pourrait que les responsabilités ci-dessus entrent en conflit, ce qui pourrait engendrer des dilemmes qu'il faudra aborder délicatement.

Justification

Saint-Gobain prêtera une oreille attentive à tous ceux qui veulent s'exprimer à condition qu'ils soient vraiment concernés par les activités de l'entreprise ainsi que les conditions de travail et qu'ils puissent les comprendre.

Saint-Gobain est prêt à se justifier, si nécessaire et où il convient, quant à l'application de ce code.

Toute demande, toute suggestion et toute plainte sera prise en considération.

Responsabilités envers l'environnement

Saint-Gobain utilise des sources d'énergie naturelles. Nous avons donc la responsabilité :

- de respecter au minimum les mesures et prescriptions légales les plus importantes concernant l'environnement et même d'aller plus loin dans ce domaine si la situation l'exige ;
- de viser à prévenir ou à limiter le plus possible et à long terme la pollution du sol, de l'eau, l'air, l'utilisation de matériaux dangereux, la quantité de déchets ainsi que la pollution sonore ;
- de trier les déchets avant de les rassembler et de les recycler ; d'utiliser efficacement l'eau et l'énergie ;
- de traduire notre gestion en directives claires et pratiques et faire en sorte qu'elles soient réellement appliquées ;
- de veiller constamment à ce que la prise de conscience des problèmes de l'environnement et la motivation des employés de Saint-Gobain ainsi que des autres qui travaillent sur des terrains de l'entreprise soient telles que cela devienne le souci de chacun, bien que légalement la responsabilité en incombe uniquement aux gestionnaires.